

**PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**du 14 mars 2008**

L'an deux mille huit et le vendredi 14 mars à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de LIOUC, proclamés par le Bureau Electoral à la suite du scrutin du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-10 et L2122-8 du CGCT.

Présents : Olivier BOST, Nadia BOURHIL, Serge BUCHOU, Christine CARRIO, Florence DAUDE, Alain de BOUARD, Yves HARCILLON, Jean-Loup MATIFAT, Christophe PHILIP, Florent RATIER, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Absente : Stéphanie LAURENT – procuration à Alain de BOUARD

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude FALIP, Maire, qui, après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installer Olivier BOST, Nadia BOURHIL, Serge BUCHOU, Christine CARRIO, Florence DAUDE, Alain de BOUARD, Yves HARCILLON, Stéphanie LAURENT, Jean-Loup MATIFAT, Christophe PHILIP et Florent RATIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Alain de BOUARD, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence.  
Le Conseil choisit pour secrétaire Florent RATIER.

### **ELECTION DU MAIRE**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Alain de BOUARD obtient 11 voix.

M. Alain de BOUARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

### **CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, a invité le conseil à procéder à la création de postes d'adjoints au maire.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de deux postes d'adjoints.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Alain de BOUARD, élu Maire, à l'élection des adjoints.

PREMIER ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Serge BUCHOU obtient 11 voix.

M. Serge BUCHOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

DEUXIEME ADJOINT :

VOTANTS : 11 – EXPRIMES : 11 – MAJORITE ABSOLUE : 6

M. Christophe PHILIP obtient 11 voix.

M. Christophe PHILIP ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

Ont signé les membres présents

Le doyen

Les membres du conseil

Le secrétaire

Le Maire